



Salbris, le 17 juin 2023

INTRODUCTION

La démission présentée par le Président en date du 14 avril d'une part, les difficultés rencontrées par l'association durant le présent exercice en termes d'appui logistique et d'intérêt suscité auprès de la communauté pongiste d'autre part, ont conduit à précéder l'assemblée générale annuelle d'une assemblée générale extraordinaire en vue, notamment, d'envisager la mise en sommeil de l'association.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

La séance débute à 14H30 dans les locaux de la Ligue TT du Centre 40, rue du Général Leclerc à Salbris.

Etaient présents (émargement en annexe 1) :

- 8 des 9 membres du comité Directeur, à savoir son président Didier ANDRE, son trésorier Hubert MOREAU, son secrétaire Patrick PLESSIS, MM André QUIGNON, Jean-Paul CHILON, Romain BARDIN, Bruno SIMON et Nicole COURY. Etait excusé Jean-Yves GALLARD ayant donné mandat à Romain Bardin ;
- parmi les adhérents : Fabien CHAPELLE. Excusés MM Jean DEVYS, Lucie COULON avec pouvoir à Romain BARDIN et Nicolas METAIREAU avec pouvoir à Bruno SIMON.

NB : Une visioconférence, envisagée avec M. Maurice VIDAL notre référent FFTT, n'a pu se tenir en raison d'un empêchement dont l'intéressé nous a informé en temps opportun.

Le Président introduit la séance en rappelant sa décision de démissionner en raison de son âge et de son état de santé mais qu'il reste ouvert à la réalisation du projet et toujours disposé à faire don de sa collection dès lors qu'elle serait pérennisée dans un musée.

En conséquence de quoi, a été inscrit à l'ordre du jour la modification des statuts en vue de permettre le choix entre dissoudre l'association ou la mettre en sommeil jusqu'à la prochaine Olympiade, en septembre 2024.

Au crédit de cette seconde option, le fait que certaines opportunités pourraient naître du fait que Salbris a été désigné Terre de Jeu pour le Tennis de Table, que Didier ANDRE envisage de réaliser une exposition avant les Jeux, à Salbris¹ s'il obtient l'attribution d'un espace municipal, à défaut dans une commune avoisinante.

Les statuts devant prévoir la possibilité d'un « stand by », il est proposé d'ajouter au dit statut un article 13 ainsi défini :

« MISE EN SOMMEIL EVENTUEL DE L'ASSOCIATION

En cas de difficultés à poursuivre son activité, le Conseil d'administration pourra proposer à l'assemblée générale de voter la mise en sommeil de l'association pour une durée déterminée et d'en définir les modalités. »

Ce préalable étant établi, un vote porte sur la dissolution ou le maintien en sommeil de l'association.

Résultats du vote : pour la dissolution : 1 voix – Pour la mise en sommeil : **6 voix** – Abstentions : 2 voix

La mise en sommeil de l'association est adoptée jusqu'au 8 septembre 2024, date de fin des JO.

Romain BARDIN accepte de se charger des formalités inhérentes à la modification des statuts et à la démission du Président auprès de la sous-préfecture de ROMORANTIN, lesquelles seront précisées au cours de l'assemblée générale ordinaire.

S'agissant du remplacement du président, aucun candidat ne s'est déclaré.

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

L'assemblée générale réunit les mêmes personnes et suit immédiatement l'assemblée générale extraordinaire. Le président ANDRE transmet la parole au secrétaire et au trésorier pour donner lecture des comptes rendus d'activités et financier pour l'exercice juillet 2022/juin 2023.

¹ Passage de la flamme olympique à Salbris le 23 juin 2024

COMPTE RENDU D'ACTIVITES

Patrick PLESSIS : Notre association, créée voici plus de deux ans², a donné lieu à une précédente assemblée générale le 20 juin 2022 qui a fait l'objet d'un compte rendu par lequel, en première partie, ont été évoquées les actions menées en 2021/2022 et, en seconde partie, indiqués les sujets à traiter pour l'exercice suivant.

Il convient naturellement de nous y référer.

Parmi ces résolutions, étaient mentionnés certains points qui, faute d'avancées significatives, peuvent être reprises et discutées lors de la présente assemblée.

Rappelons que l'association a été créée en vue de valoriser la collection de Didier et Jacqueline ANDRE, dans un musée du tennis de table implanté de préférence en région Centre et que ce projet vu sous l'angle historique, culturel et économique, nécessitait le concours d'une collectivité territoriale dans la mesure où l'association n'a pour toute ressource que les cotisations de ses adhérents, au demeurant limitées actuellement à 38 personnes.

1^{ère} partie – Les actions menées en 2022/2023

La première partie relate les travaux effectués durant la saison écoulée mais également permet d'appréhender, au travers de ces actions, l'intérêt en fait suscité par notre projet auprès du public.

1) la prospection d'une collectivité partenaire

Après que la mairie de Salbris n'ait visiblement pas souhaité s'engager, que la Région se soit prononcée pour un projet plus large de pôle sportif dans lequel un musée pourrait être envisagé en tant que projet annexe, nous avons démarché les associations départementales des maires de France (AMF) de la Région Centre, puis sur invitation du président de l'AMF d'Indre-et-Loire M. DE OLIVERA, les différentes communautés de communes du 37, la mairie de Vierzon, puis dernièrement le délégué aux Sport du Conseil Général du 37 M. Olivier LEBRETON.

Didier ANDRE s'est également déplacé dans différentes communes des environs de Salbris. Il ressort de ces différentes démarches une absence totale de réponse à nos courriers si ce n'est l'AMF 37.

Par ailleurs, le club MTT (Marseille tennis de Table), par son président Gilles GONTIER s'est déclaré intéressé, disposant de locaux et de moyens financiers. Mais son orientation socio-culturelle, dans une grande ville, loin de nos bases, n'a pas retenu notre attention et il a été réorienté vers la FFTT avec qui il pourrait avoir eu des contacts.

Nicole COURRY signale être intervenue sans succès auprès de la commune de Saint-Amand-Montrond pour savoir si le site de la Pyramide inoccupé pouvait accueillir le musée du Ping.

2) la recherche de soutiens dans le milieu pongiste

Lors de notre dernière assemblée générale, il avait été décidé de lancer une campagne nationale d'adhésions auprès des 3200 clubs de l'hexagone, pour recueillir des fonds mais aussi et surtout pour mesurer l'intérêt de notre projet au sein de la communauté pongiste. Cette campagne était cependant subordonnée à l'accord préalable de la FFTT.

Nous n'avons eu que tardivement, en mai 2023, sa décision qui concluait à attendre pour l'instant, la FFTT ayant notamment lancé par ailleurs la Fondation Jacques SECRETIN.

Pour autant, soucieux de mesurer l'intérêt de notre projet, nous avons décidé de lancer cette campagne sous notre seule responsabilité, limitée aux seuls départements de la région Centre afin de créer un échantillon suffisamment représentatif.

Force est de constater, là encore, que notre projet n'a pas suscité l'enthousiasme escompté. Seule une personne ici présente -Fabien CHAPELLE, président de la 4S de TOURS- a adhéré.

Il ressort de ces différentes démarches un intérêt limité pour notre projet, en particulier au sein de la communauté pongiste, pourtant a priori principale intéressée et partie prenante.

Cependant, Didier ANDRE indique qu'une revue anglaise a fait paraître un article sur notre projet. Il signale également toujours recevoir des maillots dédicacés du monde entier. A noter qu'il dispose des maillots des frères LEBRUN, champions de France 2023. Il précise enfin que la salle Mussy-Rougié de Salbris, un instant convoitée, a été réaffecté.

3) Publication auprès des adhérents de deux nouveaux bulletins de liaison

Pour justifier de nos actions auprès de nos adhérents mais aussi de façon plus large concourir à justifier notre ambition, un bulletin de liaison a été créé. Deux nouveaux exemplaires – numéros 3 et 4 - ont été diffusés, respectivement en décembre 2022 et mai 2023. Le premier (15 pages) a notamment porté sur la biographie de Marcel BAROUH, le plus ancien champion de France vivant (4 titres individuels, 15 au total), sur l'histoire d'un club prestigieux l'AS

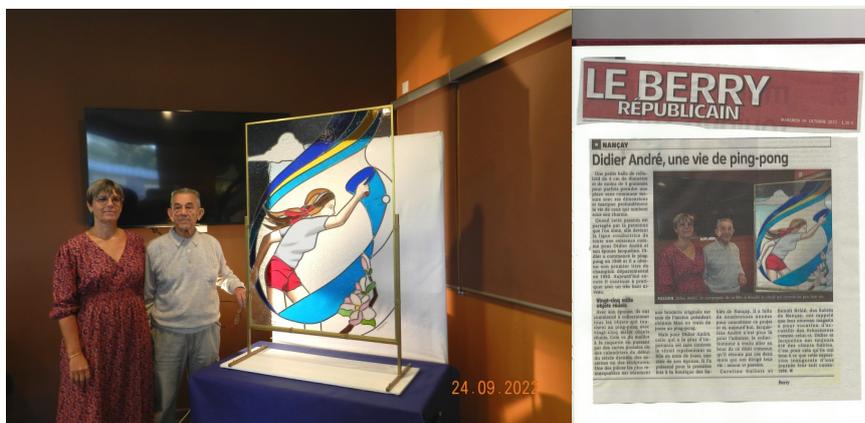
² journal Officiel n° 865 du 27 avril 2021

MESSINE 5 fois champion de France. Le second (14 pages) s'est intéressé à l'histoire de la balle de Ping, à la pensée de notre ancien président Bernard JEU, philosophe du sport, enfin sur le Ping dans les médias.

4) L'exposition de Didier à la biscuiterie de NANCAY (Cher)

31^{ème} du nom, cette exposition insolite s'est déroulée les 24 et 25 septembre 2022 chez l'un de ses plus fidèles mécènes, la biscuiterie des sablés de Nançay. Intitulée « Amours et passions », elle nous a dévoilé la création pour la circonstance d'un magnifique et authentique vitrail dédiée à la cause du Ping féminin via le souvenir pongiste de sa fille Christelle qui, assurément ferait bien quelque part, dans la cathédrale du Ping !

Merci au Berry Républicain d'avoir figé l'évènement et ainsi contribué à abonder nos archives de presse.



5) Réunions du Comité Directeur

Contrairement à l'année 2021, le Comité Directeur ne s'est pas réuni au cours de cet exercice si ce n'est toutefois à l'occasion de l'exposition de Nançay où la plupart d'entre eux étaient présents et pu échanger de façon improvisée.

6) Le site internet

Créé avec le concours de Nico ANGENON et enrichi par Romain, il mentionne tous nos travaux et publications.

Nous avons un instant envisagé de créer un musée virtuel comme cela se fait de plus en plus mais l'ampleur de la tâche, eu égard aux moyens humains disponibles, nous a fait reculer. Cette idée serait à creuser en tant qu'alternative crédible, en l'absence de locaux et pour maintenir l'espoir. Elle requiert cependant un personnel qualifié et par conséquent des moyens financiers dont nous ne disposons pas.

7) Renouvellement des cotisations

Compte tenu des incertitudes pesant sur l'avenir du projet, faute de trouver les partenaires nécessaires, le Président n'a pas souhaité que nous sollicitions à nouveau les adhérents pour renouveler leur cotisation au titre de la saison passée 2022/2023. Ce sujet sera de nouveau d'actualité dans nos discussions si l'association perdure.

Le compte rendu d'activités est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU FINANCIER

La parole est donnée à Hubert MOREAU pour la présentation du compte rendu financier.



Salbris, le 17 juin 2023

COMPTE RENDU FINANCIER 2022-2023

Le compte de résultat porte sur la période entre les 2 AG soit entre le 20 juin 2022 et le 17 juin 2023.

Point sur les recettes :

Sur cette période, en accord avec le Président, et compte-tenu de l'incertitude sur l'avenir de l'association, les cotisations perçues ont été isolées et n'ont pas été comptabilisées. Le montant s'élève à 80€ dont 60€ en espèces et 20€ en chèque, perçus essentiellement lors de l'exposition à Nançay.

Seule exception, 10€ supplémentaires ont été comptabilisés car ayant fait l'objet d'un virement. (JY Gallard)

En recettes, nous avons également eu le remboursement de frais de tenue de compte par la Banque

En effet, lors de l'ouverture du compte auprès de La Banque Populaire de Salbris, nous avons négocié des frais à hauteur de 2€ par mois. Toutefois, suite à changement de formule, la banque avait perçu un montant supérieur lors de la tenue de notre AG.

Avec le Président, nous avons rencontré fin juin 2022 le nouveau responsable de l'agence de Salbris qui d'une part nous a remboursé la somme de 27,50€ et d'autre part nous a fait cadeau des frais de tenue de compte à partir du 1^{er} juillet 2022.

Point sur les dépenses :

Nous avons eu uniquement une facture de 12€ pour le site internet,

Le bénéfice de la période juin 2022-juin 2023 est ainsi de 25,50€, hors 80€ de cotisations non comptabilisées.

La situation financière qui était de 573,75€ en juin 2022 passe ainsi à 599,25 € en juin 2023, hors 80€ non comptabilisés.

Nous pouvons maintenant :

- 1) passer au vote sur l'approbation du compte-rendu financier,
- 2) décider de l'affectation des 80€ (comptabilisation ou remboursement)

ASSOCIATION MTT

COMPTE DE RESULTAT 2022-2023

RECETTES COMPTABILISEES:

Cotisations :		
- virement	1 à 10,00€	10.00 €
Remboursement frais tenue de compte 2022		27.50 €

Total recettes	37.50 €
-----------------------	----------------

DEPENSES :

Facture réservation nom de domaine internet		12.00 €
---	--	---------

Total dépenses	12.00 €
-----------------------	----------------

BENEFICE 2022-2023 :	25.50 €
-----------------------------	----------------

BILAN FINANCIER AU 17/06/2023

COMPTE CHEQUES BANQUE	594.25 €
CAISSE	5.00 €

TOTAL	599.25 €
--------------	-----------------

RECETTES NON COMPTABILISEES

Cotisations :		
- chèques	2 à 10,00€	20.00 €
- espèces	6 à 10,00€	60.00 €

TOTAL	80.00 €
--------------	----------------

2^{ème} partie – Débats des sujets à traiter

Toutes les décisions qui suivent ont été prises à l'unanimité des six membres du Comité Directeur restreint et présents aux assemblées du 17 juin.

1) Incidences de la démission du Président ANDRE

Aucune personne parmi l'assistance ne souhaitant prendre le poste de président, il est envisagé une **présidence collégiale** qui emporte l'adhésion des membres du Comité Directeur, à l'exception de Romain BARDIN qui ne souhaite pas adhérer à ce dispositif et démissionne du Comité Directeur au même titre que précédemment Didier ANDRE.

En l'absence de Jean-Yves GALLARD qui ne peut ainsi s'exprimer, la direction collégiale est assurée par les six membres présents restants : Jean-Paul CHILON, André QUIGNON, Patrick PLESSIS, Hubert MOREAU, Bruno SIMON, Nicole COURY.

L'association conserve son compte bancaire et mandat est donné collégialement à Hubert MOREAU, s'agissant de poursuivre sa fonction de trésorier. Il précisera si la Banque lui demande un mandat signé de tous, une fois les décisions entérinées par la Préfecture.

L'association dont le siège se trouvait au domicile de Didier ANDRE est **transféré à la Ligue de Tennis de Table de la région Centre-Val de Loire** 40, rue du général Leclerc 41 300 SALBRIS avec l'accord préalable de son président Jean-Paul CHILON et ceux des membres du comité Directeur restreint.

Le nom de l'association (**Association Jacqueline et Didier ANDRE de sauvegarde du patrimoine du tennis de table**) est conservé.

Didier ANDRE est toujours ouvert à faire don de sa collection dès lors que les conditions qu'il a toujours posées sont réunies. Sa démission de la présidence et du Comité Directeur ne modifient pas ces conditions.

2) Cotisations – Adhérents

Il est décidé, comme pour l'exercice précédent, **de ne pas solliciter d'appel de cotisations** tant que l'association sera maintenue en sommeil.

Les cotisations conservées en instance, tel que les relate le compte rendu financier, seront versées au compte de l'association.

Il est rappelé que la mise en sommeil est fixée jusqu'au **8 septembre 2024**, date à laquelle la direction collégiale décidera, soit de la réactivation de l'association, soit de sa dissolution, sachant que tout évènement de nature à réaliser l'objet de l'association pourra la réactiver en cours de la période considérée.

Il est décidé **de ne pas demander de cotisation aux adhérents** durant la période de mise en sommeil, ni de lancer une quelconque campagne d'adhésion. Seules les cotisations volontaires seront acceptées au montant de 10 €, inchangé.

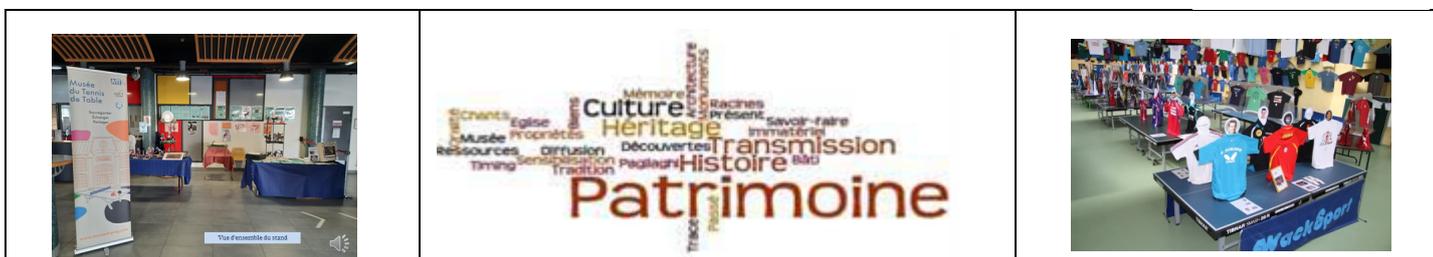
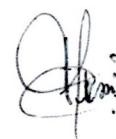
En cas de dissolution, l'apurement des comptes conduira au versement du solde à la Fondation Jacques SECRETIN.

2) Site Internet

Il est décidé de **maintenir le site Internet** durant la période de mise sous sommeil de l'association et d'en acquitter les frais éventuels. Si possible, un compteur du nombre de visiteurs du site sera installé. La démission du webmaster conduit à le placer également en sommeil mais il pourra cependant être abondé si nécessaire après accord de la direction collégiale.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 Heures.

Salbris, le 17 juin 2023
Patrick Plessis
Secrétaire



ANNEXE 1

Association Jacqueline et Didier André de Sauvegarde du patrimoine du Tennis de Table
Siège : 52, rue de l'Industrie 41 300 SALBRIS Tel. : 06 68 10 14 77 - Courriel : museeduping.contact@orange.fr



Salbris, le 17 juin 2023

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2023

Feuille de présence

Absents excusés : Jean-Yves GALLARD (3/5/23) pouvoir à Romain BARDIN,
Nicolas METAIREAU (4/5/23) pouvoir à Bruno SIMON,
Jean DEVYS (4/5/23),
Lucie COULON pouvoir à Romain BARDIN,

NOM et Prénom	Titre	Signature
ANDRE Didier	Président de l'association	
MOREAU Hubert	Trésorier de l'association	
PLESSIS Patrick	Secrétaire de l'association	
CHILON Jean-Paul	Président de la Ligue du Centre	
BARDIN Romain	Membre du comité directeur	
QUIGNON André	Membre du comité directeur	
SIMON Bruno	Membre du comité directeur	
COURY Nicole	Membre du comité directeur	
CHAPELLE Fabien	Adhérent	

